



GLACIER 3000

High level experience.

PLAN DE PROTECTION

COVID-19 (mise à jour 06.11.20)

1. Les mesures ordonnées par le Conseil fédéral et le canton de Vaud s'appliquent de manière souveraine quant à la situation extraordinaire et indépendamment des recommandations du présent document. Cela vaut pour les hôtes comme pour les collaborateurs.
2. Ce concept de protection s'inspire directement des plans de protection des transports publics (CFF) et des remontées mécaniques suisses (RMS). Il appelle à la responsabilité personnelle et à la solidarité des usagers.
3. Glacier 3000 entreprendra de manière systématique toute action nécessaire pour protéger la santé des hôtes, des collaborateurs et éviter que le virus Covid-19 ne se transmette.
4. À Glacier 3000, la durée de trajet est considérablement réduite par rapport à celle des transports publics et se monte à moins de dix minutes par section.

Mesures de protection mises en place

1. Hygiène des mains

Toutes les personnes de l'entreprise se nettoient régulièrement les mains à leur arrivée au travail puis entre les prestations fournies aux clients, avant et après les pauses. Lorsque cela n'est pas possible, les mains sont désinfectées.

Les clients disposent de distributeurs de désinfectant à l'entrée du bâtiment principal, au départ de chaque installation, à l'entrée du Peak Walk, au restaurant ainsi qu'au shop. Les toilettes sont équipées de lavabos avec de l'eau, du savon et du liquide désinfectant.

Le règlement par carte est possible partout sur le domaine. Il est recommandé d'acheter ses billets en ligne avant de venir au Glacier 3000. On peut ensuite venir directement à l'automate.

2. Garder ses distances

Les collaborateurs et les autres personnes gardent une distance d'un mètre de demi entre eux. Le port d'une protection bucco-nasale est obligatoire à l'intérieur des bâtiments ainsi que dans les zones extérieures où la distance ne peut pas être respectée ainsi que dans celles où de nombreuses personnes se trouvent.



GLACIER 3000

High level experience.

Glacier 3000 invite les visiteurs à se respecter les uns les autres en observant la distance prescrite aux guichets, aux distributeurs et à veiller à bien se répartir dans les cabines ainsi qu'aux différentes installations.

3. Transport des voyageurs

Les visiteurs et visiteuses sont comptés au tourniquet. Seul un nombre limité de personnes est autorisé à entrer dans chaque téléphérique.

Pour le transport des voyageurs sur toutes les installations (y c. les télésièges, téléskis et tapis roulants pour débutants), le port d'une protection bucco-nasale conforme aux recommandations de l'OFSP est obligatoire. Vu que nous ne pouvons pas garantir les distances et pour assurer la sécurité de nos employés, Glacier 3000 ne transporte pas de personnes sans protection bucco-nasale, même celles au bénéfice d'une dispense médicale.

4. Zones d'attente avant de prendre l'installation (stations aval, intermédiaire et amont)

Le port d'une protection bucco-nasale est obligatoire dans les zones d'attente devant les stations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments ainsi qu'aux téléskis et télésièges

5. Nettoyage

Les surfaces de contact comme les poignées et les barres des téléphériques, l'automate, les terminaux de carte de crédit, les boutons et les toilettes sont nettoyées et désinfectées plusieurs fois par jour.

Les déchets sont éliminés de manière propre et conforme. Les poubelles sont vidées régulièrement.

Les portes de l'entrée du bâtiment principal restent ouvertes lorsque les conditions météorologiques le permettent pour que l'air circule. Les fenêtres des cabines restent aussi ouvertes durant toute la journée pour permettre une aération maximum.

6. Personnes vulnérables

Les employés appartenant à un groupe à risque ont droit à des mesures de protection appropriées, selon le principe STOP (substitution, mesures techniques, mesures organisationnelles, équipement de protection individuelle).

7. Personnes malades sur le site de Glacier 3000

Les personnes malades sont renvoyées chez elles et suivent les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP. Seules les personnes ne présentant pas de symptômes sont autorisées à travailler.

8. Situations professionnelles particulières

Le personnel doit (obligatoirement) porter des masques d'hygiène dès que l'espacement exigé de deux mètres ne peut être respecté.

9. Information



GLACIER 3000

High level experience.

Les mesures de protection recommandées par l'OFSP sont affichées aux caisses, sur les écrans d'information, aux toilettes, au restaurant, à l'entrée de chaque installation et aux endroits pertinents.

Le Public est informé de privilégier l'achat de billets sur Internet et le paiement sans contact

10. Gestion

Le plan de protection est aussi mis à disposition du public sur le site

<https://www.glacier3000.ch/fr>

Les employés de Glacier 3000 sont tous formés au respect des mesures prévues dans le plan de protection. Le personnel veille à ce que les produits désinfectants et de nettoyage soient toujours disponible en quantité suffisante.

Le restaurant Botta applique le plan de protection sous COVID-19 pour l'hôtellerie-restauration et suis les directives du canton de Vaud.

Le présent document a été établi sur la base d'une solution de branche : oui non

Le présent document a été transmis et expliqué à tous les collaborateurs. oui non

Personne responsable, signature et date :

Bernhard Tschannen, CEO Glacier 3000

Les Diablerets, le 06 novembre 2020

Hugues Ansermoz, responsable du plan de protection

Les Diablerets, le 06 novembre 2020

Philippe Moineaux, responsable remplaçant

Les Diablerets, le 06 novembre 2020
